

OBJET

**PERSONNEL -
Modification du tableau
des effectifs.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
10/12/19

Date d'affichage :
10/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 70

Nombre de Conseillers
votant : 70

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 16 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Claude VASSET, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Monique BRY, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

Monsieur Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Christophe BOUTON suppléant de M. Jean-Marie ACCART, M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Monsieur Patrick JULIEN suppléant de Mme Danielle LANCO, M. Emmanuel BRICOUT suppléant de M. Damien NICOLAS, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Roland RENARD, M. Jean-Michel BERTONNET représenté(e) par M. Christian MOIRET, M. Gilles GILLET représenté(e) par M. Michel BONO, M. Alain RACHESBOEUF représenté(e) par M. Philippe LEMOINE, M. Jean-Marc BERTRAND représenté(e) par M. Roland MORTELLI, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Vincent SAVELLI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 poste d'attaché territorial pour exercer les fonctions de responsable promotion prospection.

Placé sous l'autorité du Directeur du Développement Economique, il assure la mise en oeuvre et le suivi des actions commerciales en faveur de la recherche d'investissements extérieurs. Dans ce cadre, il favorise l'éclosion et le développement d'entreprises nouvelles ou existantes (développement endogène et exogène) sur le territoire, impulse une réflexion et apporte conseil et expertise technique au Directeur.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- mener une veille économique territoriale et sectorielle contribuant à la construction d'une offre territoriale de qualité,
- définir des indicateurs de suivi des filières d'activités et d'identification des problématiques et enjeux économiques du territoire (veille concurrentielle, transmission, reconversion, zones franches...)
- proposer et mettre en œuvre une stratégie en faveur du renforcement des filières économiques fortes : définir les cibles, détecter les projets potentiels, rechercher des contacts pertinents et proposer les entreprises,
- proposer des actions de développement et d'aménagement économique conformes au cadre réglementaire favorisant le renouvellement du tissu économique par le développement d'entreprises, la création et l'implantation d'entreprises nouvelles notamment dans certaines filières dont la robonumérique,

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'une formation supérieure de niveau master en économie territoriale et développement, posséder des capacités d'analyse, d'évaluation, de diagnostic et d'intégration d'un territoire ainsi qu'une réelle aptitude à la négociation.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 434 et 810 (grille d'attaché territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché territorial.

- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe pour exercer les fonctions d'éducateur de jeunes enfants.

Placé sous l'autorité de la Directrice des structures multi-accueils, il conçoit et met en œuvre les projets pédagogiques, coordonne les projets d'activités qui en découlent. Il accompagne les parents dans l'éducation de leur enfant et assure la continuité de direction en cas d'absence de la directrice ou de la directrice adjointe auprès des familles et de l'équipe.

Ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- élaborer avec la direction le projet social, éducatif et pédagogique de la structure,
- conduire des entretiens avec les familles pour concevoir des projets spécifiques à l'enfant,
- développer et animer des activités manuelles, artistiques, culturelles et d'éveil,
- contribuer au développement, à l'autonomie, à l'éveil et la socialisation de l'enfant grâce à la connaissance de son développement psychologique.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants. Le candidat retenu devra être titulaire du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et posséder une expérience significative sur un emploi de cette nature.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 404 et 642 (grille d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe.

- 1 poste d'attaché territorial pour exercer les fonctions de chargé de mission recherche de financements extérieurs.

Placé sous l'autorité du Directeur des Finances et de l'Achat Public, il assure les recherches de financements pour l'agglomération et ses communes membres ainsi que le pilotage des politiques contractuelles.

Il est chargé de développer les partenariats et suivre les coopérations, de monter les dossiers de financements publics (institutionnels) et privés (fondations, crowdfunding, sponsoring, mécénat) pour l'ensemble des projets portés par la communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Dans ce cadre, ses missions principales consisteraient, notamment, à :

- piloter la convention territoriale et le suivi des politiques contractuelles régionales et départementales,
- suivre la programmation des fonds européens,
- effectuer une veille sur les thématiques relatives aux contractualisations, aux politiques nationales et européennes et les participations possibles des financeurs (Europe, Etat, Région, Département, autres),

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature de fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'un diplôme d'études supérieures en droit, économie, gestion, avec une spécialisation en gestion des collectivités territoriales et/ou gestion et management de projet. A défaut, il possédera une expérience confirmée dans la recherche de financements et/ou la gestion de projet dans le secteur public et parapublic.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 434 et 810 (grille d'attaché territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché territorial.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 1 abstention, adopte le rapport présenté.

S'est abstenu(e) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Olivier
TOURNAY

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20191216-47793-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/01/20

Publication : 24/12/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation